

Concours : S - 2026 - 27

Durée de l'affichage : Du 3 septembre au 4 octobre 2026

Date de début de l'emploi : Semaine du 5 octobre

Lieu de travail : Cégep de Matane

Statut d'emploi : Occasionnel temps partiel

Rejoins notre belle équipe du centre d'activité physique (CAP)!

Notre établissement accueille environ 1 000 étudiant(e)s à la formation régulière et continue et compte plus de 250 employé(e)s. En travaillant au cégep, vous joindrez une organisation bienveillante qui met au cœur de ses priorités la réussite étudiante et la santé et le mieux-être de ses équipes.

Située en bordure du Fleuve St-Laurent et près du Parc de la Gaspésie, la MRC de la Matanie offre à ses habitants une qualité de vie extraordinaire. Chez nous, on a le temps de vivre et de profiter des grands espaces, de la diversité des activités sportives, sociales et culturelles parce qu'ici, tout est à proximité et il n'y a aucun trafic!

Description du poste

Sous la responsabilité du régisseur général, la personne de cette classe d'emploi prépare et monte les différents plateaux sportifs et locatifs. De plus, elle s'assure de la sécurité des personnes, des lieux et du matériel tout en assurant l'entretien ménager des lieux. Elle effectue les procédures de contrôle et de sécurité à l'ouverture et à la fermeture du centre.

Plus spécifiquement, la personne de cette classe d'emploi :

- Assure le service à la clientèle auprès des différents utilisateurs du centre (information, conseils) ;
- Fait respecter les règlements du Centre auprès de la clientèle ;
- Procède à la vente d'abonnements et perçoit les frais afférents dans les différents systèmes ;
- Effectue la programmation des cartes électroniques des usagers ;
- Intègre les nouveaux usagers ;
- Procède à la location ou à la réservation des plateaux et matériels sportifs (internes et externes) ;
- Procède à l'entretien hebdomadaire des équipements et des appareils ;
- Monte et prépare les différents plateaux sportifs ;
- Voit à maintenir l'endroit propre et sécuritaire en tout temps et effectue l'entretien ménager (tournée d'inspection, épousseter, désinfecter, balayer, laver le plancher,

- etc.) ;
- Effectue les procédures de contrôle à la fermeture du Centre (rangement, serviettes, etc.) ;
- Participe au lavage et pliage des serviettes et autres articles de buanderie du Centre ;
- Accomplit toutes autres tâches connexes.

Salaire : selon la convention collective en vigueur, taux horaire entre 25.11\$ et 26.78\$.

Pour connaître nos avantages et conditions d'emploi, visitez notre page [Carrière](#).

Horaire de travail

- Horaire régulier : samedi et dimanche, de 8 h 30 à 16 h ;
- Remplacements ponctuels les jours fériés et durant les vacances du personnel régulier.

Exigences

Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Profil recherché :

- Grandes habiletés relationnelles axées sur le service à la clientèle ;
- Savoir faire preuve de patience, tolérance et ouverture ;
- Expérience de travail dans un milieu sportif, un atout ;
- Personne autonome et responsable possédant un bon esprit d'initiative, de jugement et une bonne capacité d'adaptation ;
- Capacité à travailler en équipe et de manière autonome ;
- Bonnes connaissances des outils informatiques (système de réservation et terminal de paiement) ;
- Être capable de lever des objets lourds (tables, chaises) et manipuler les équipements sportifs (jusqu'à 45 livres) ;
- Bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite).

Remarques

Pour postuler, veuillez déposer vos documents en cliquant sur le lien de l'offre d'emploi au plus tard le 4 octobre 2026 à l'attention de Karine Lebrun:

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae à jour

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

Le Cégep souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les candidatures des femmes, des minorités visibles, des minorités ethniques, des personnes autochtones ainsi que des personnes handicapées, conformément à la [Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics](#). Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.